

« Pour eux, la vie vaut moins qu'une poignée d'or »

Avant le réquisitoire ce matin aux assises, les avocats des parties civiles ont décrit le chaos familial provoqué par l'attaque meurtrière de la bijouterie de Thierry Unik, en 2011 à Cannes La Bocca



M^e Arlabosse : « Ma cliente a cru mourir. » (Photos Ch. P.)

L'image de son fils, allongé sur le carrelage maculé de sang de la bijouterie, de 18 h à 2 h du matin, alors que les policiers s'affaient, hante Martine Unik. La mère de Thierry Unik, le bijoutier de Cannes La Bocca abattu lors d'un braquage le 26 novembre 2011, tente aujourd'hui de survivre. M^e Valérie Fontan-Faron, l'un des avocats des parties civiles, s'attarde, mercredi après-midi, sur les conséquences familiales d'un tel drame.

Les quatre accusés, (Stéphane Thouvenel, Yassine Grabel, Hafid Datri et Natalino Semedo Cabral) jugés depuis cinq jours, font profil bas.

« La fin de la famille Unik »

Quand Nathalie Unik, la sœur de Thierry, est arrivée en larmes annoncer la terrible nouvelle à sa mère, Martine Unik a tout de suite deviné. « Dans cette bijouterie de quartier, tenue par les jumeaux Unik, on n'était pas chez Choppard ou chez Cartier », souligne M^e Fontan-Faron. Sur les images de vidéo surveillance, peu

avant l'irruption des malfaiteurs, on voit Thierry Unik, souriant, embrasser des enfants.

L'attaque survient peu avant 18 heures. « La diffusion du film de ce commando et de cette mise à mort a provoqué des cris de fureur dans le public de cette salle », rappelle l'avocate. « Ce n'est pas que la fin de Thierry Unik. C'est la fin d'une famille. De leur vie d'avant. »

Une cliente, présente dans la bijouterie, a cru mourir :

« Elle aurait voulu cublier, mais n'y parvient pas. Elle aurait voulu oublier la gueule béante du canon de l'arme braquée sur sa face, le corralage froid sur sa joue, le fracas des vitrines, les hurlements... Elle aurait voulu oublier, mais elle n'y parvient pas », martèle M^e Renaud Arlabosse.

« Le masque de l'horreur »

« On ne peut pas prétendre qu'ils sont entrés avec l'intention de tuer. Mais ils s'en

sont donné les moyens », renchérit M^e Max Joly. Cet avocat de Chambéry est le conseil de Michel Unik, frère jumeau de Thierry, et de Pascale Combotti, compagne de Michel Unik. Celle-ci était à côté de Thierry Unik quand il s'est effondré, une balle dans la tête. « Regardez Pascale, regardez-la, exhorte M^e Joly. C'est le masque de l'horreur posé sur son visage. Ce masque ne l'a plus jamais quitté. »

Voix de basse vibrante aux accents accusateurs, M^e

Joly se tourne vers la Cour : « Ce n'est pas un tir accidentel mais délibéré. Ils ont exécuté M. Unik dans une parfaite coaction. Pour eux, une vie humaine vaut moins qu'une poignée d'or ».

En 2011, rappelle le pénaliste, les vols à main armée avaient explosé en France. L'affaire Unik était devenue emblématique. Avant même l'arrestation des quatre braqueurs, Michel Unik s'est battu pour le contrôle des officines de rachat d'or. Un combat pour atténuer le

syndrome du survivant : cette culpabilité d'avoir survécu à son frère jumeau, son double. « Il y a un lien irrefrangible parce que votre jumeau c'est votre semblable, votre pareil, insiste M^e Joly. Cette intensité dans la relation, je ne l'avais jamais encore rencontrée. »

Place aujourd'hui au réquisitoire et aux plaidoiries de la défense. Le verdict est attendu demain.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr

Trois sœurs unies dans le malheur

Elles sont trois sœurs. Elles ont réussi leur vie professionnelle. Elles vivent encore chez leurs parents. Elles sont venues hier matin à la barre témoigner en faveur de leur frère Yassine Grabel, 34 ans, l'un des accusés défendu par M^e Béatrice Eyrignon.

Il est le guetteur de l'équipe. Celui aussi qui a récupéré les bijoux. Plus de 200 000 euros de butin selon les assureurs.

Les trois jeunes femmes viennent à la barre. Leurs premiers mots vont aux parties civiles. « Je voudrais m'adresser à la famille Unik. Je m'excuse pour moi et pour ma famille », souffle l'une d'elle, entre deux sanglots.

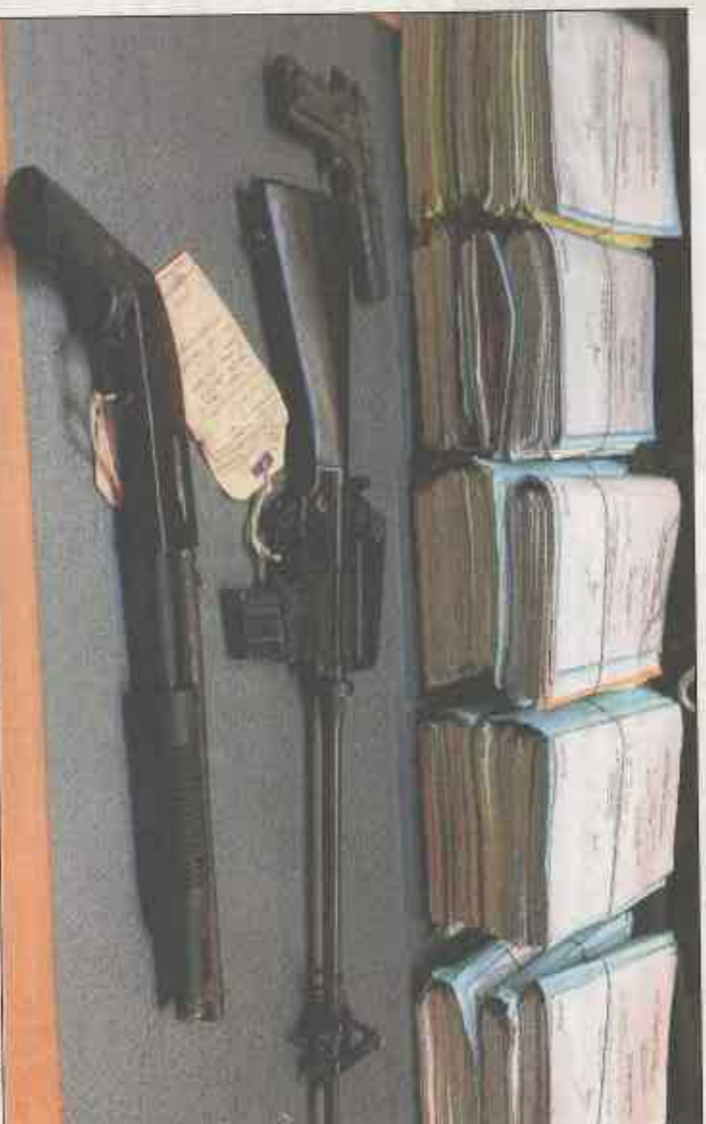
Après le hold-up, la jeune fille voulait participer à la marche blanche

en mémoire de Thierry Unik. Ja-mais elle n'aurait pu imaginer son frère impliqué dans « une action aussi violente ».

« Notre souffrance n'est pas comparable à celle de la famille Unik... On en veut à Yassine, mais il reste notre frère. Nous sommes une famille unie. Mes parents souffrent énormément. »

La jeune femme poursuit, accrochée à la barre : « Notre nom est sali. Yassine n'est pas un mauvais garçon. Il est influencable. Il a fait de mauvais choix. Il devra vivre avec ça toute sa vie. »

Grabel passe des diplômes en partant à ses efforts scolaires. « On le pousse pour qu'il prépare sa réinsertion », expliquent-elles.



Un Colt 38, une réplique d'un fusil d'assaut M16, un fusil à pompe à crosse et canon sciés. Les armes des braqueurs ont été retrouvées approvisionnées dans le lac de Saint-Cassien.